CHAMPIONNAT DE FRANCE 2016 MONTEE IMPOSSIBLE

FFM

REGLEMENT PARTICULIER

Organisateur

N° d'épreuve FFM	857
Moto-Club	Moto-Club Saint Affricain
N° d'affiliation	C0792
Date	25 septembre 2016
Lieu	Camares (12)
Organisateur technique	Laurent De Tremerie
Adresse	ZA La Plaine - 12400 Montlaur
E-mail	laurent.detremerie@groupesimon.fr
Téléphone	06 87 00 30 57

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	CHALLAMEL Jean-Claude	Licence : 006217
Président du Jury ou Arbitre*	ASTIER Joel	Licence : 002451
Membre du Jury	CAUSSIGNAC Bernard	Licence : 124059
Membre du Jury	ROUCARIES Gerard	Licence : 263052
Commissaire technique responsable	SCHICKEL Jean-Marc	Licence : 022008
Responsable du chronométrage	Menezes Marylene	Licence :

** Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.*

Article 3 Catégories & Engagements

➲ Prototype

A partir de 16 ans.

Les motocycles utilisés pour cette catégorie sont des motos construites à cet effet. L'utilisation du système « Nitro Oxyde Liquide » est admise.

➲ Féminines (si plus de 7 pilotes)

A partir de 16 ans.

Les motocycles utilisés pour cette catégorie sont des motos construites à cet effet. L'utilisation du système « Nitro Oxyde Liquide » est admise.

Primes d'arrivée par manche :

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1	150 €	6	60 €	11	20 €	16	20 €	21	20 €
2	125 €	7	50 €	12	20 €	17	20 €	22	20 €
3	100 €	8	40 €	13	20 €	18	20 €	23	20 €
4	80 €	9	30 €	14	20 €	19	20 €	24	20 €
5	70 €	10	20 €	15	20 €	20	20 €	25	20 €

Aucune indemnité financière supplémentaire, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être sollicitée par le coureur.

FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME ★ FFM 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 09

LIGUE MOTOCYCLISTE MIDI-PYRENEES ★ code FFM 18

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2016 MONTEE IMPOSSIBLE

FFM

REGLEMENT PARTICULIER 2016

Article 4 | Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 | Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 | Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical ..... Hugla Olivier

Nombre de secouristes 4

Hôpital le plus proche ..... st affrique

Nombre d'ambulance(s) 2

Temps de trajet (en min) 40

Article 7 | Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... Carriére de Ouyre

Adresse ..... 12360 Camarés

Caractéristiques :

Longueur du parcours 230

Largeur minimum de la piste 8

Nombre d'OCP* 6

*Officiels Commissaires de Piste

Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

REÇU 22 AOUT 2016

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 05/08/2016	EXPEDIÉ 12 SEP. 2016	Date :
MOTO CLUB SAINT-AFFRICAIN	P/ Guy ABADIE	Numéro :
12400 ST AFFRIQUE	code FFM 18	
Tél. 06 07 07 04	LIGUE MOTOCYCLISTE MIDI-PYRENEES	FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00

Visa de la F.F.M. N° 16/0947
Paris, Le 13.09.2016
Pour le service sportif

HORAIRE DU SAMEDI 24/09/2016

14H00-18H00	contrôle technique et administratif	41H00

HORAIRE DU DIMANCHE 25/09/2016

- 07h30	contrôle technique et administratif
-08h15	BRIEFING AVANT COURSE
-08h30	1 er manche
-10h30	2 ième manche

DEJEUNER

- 14h00	3 ième manche
-16h00	4 ième manche

REMISE DES PRIX 18H00 SUR LE TERRAIN

FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME
74 Av. Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00

LIGUE MOTOCYCLISTE MIDI PYRENEES
code FFM
18